

L'ENRA-Beni a une scierie moderne

La Société ENRA spécialisée dans la fabrication des enzymes vient d'étendre ses activités sur un autre domaine, celui de la scierie. En effet, dans l'enceinte de sa concession à Beni, une scierie moderne est à ses débuts.

Le président régional du MPR et Gouverneur de région qu'accompagnait une forte délégation dans sa tournée d'inspection au Nord-Kivu a eu l'occasion de voir les machines de cette scierie en action.

Guidé par Monsieur DUCARME, Directeur général de l'ENRA le Gouverneur Mwando a pu obtenir des explications nécessaires sur le fonctionnement de ces machines capables de débiter, de scier, de rabotter et de vernir du bois. Sa capacité journalière est de 20 m3 de bois débité. Mais à un stade presque expérimental la scierie ne débite que 10m3 par jour.

Selon Monsieur Ducarme, la scierie vient de créer environ 120 emplois en ce début du

septennat du social et pourra en créer davantage lorsque le département de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme aura confirmé une garantie d'approvisionnement au nom de l'ENRA. A ce propos, l'on se souviendra que la société ENRA a introduit auprès de ce département sa lettre d'intention sur 53.000 ha de forêt à exploiter du côté de Mambasa dans le Haut-Zaïre. La lettre fut suivie, après d'importants investissements de l'ENRA, d'une demande d'obtention de ladite garantie d'approvisionnement. Celle-ci ne sera confirmée qu'après contrôle des investissements de l'ENRA par le Département. C'est ce qui sera fait prochainement.

S'entretenant avec la presse, Monsieur le Directeur général a fait savoir que le problème relatif au marché de cette nouvelle extension ne va pas se poser. Non seulement la production est destinée au Zaïre mais elle atteindra aus-

si les pays membres de la CEPGL avant de s'étendre sur les autres voisins du Zaïre notamment le Kenya et l'Uganda.

Enfin, pour ce qui est du coût de cet investissement, Monsieur Ducarme a révélé que dans la première phase, les bâtiments à eux seuls ont nécessité 15 millions de zaïres tandis que les machines ont coûté 35 millions des francs belges.

Touchant à ses projets d'avenir, le Directeur général a indiqué qu'au cours de la seconde phase, les investissements seront centrés sur l'accroissement de la capacité de production de 20m3 à 40m3 de bois dé-

bité par jour. La société devra aussi procéder au séchage du bois avant sa commercialisation et à la fourniture maximale des produits pour planches à languettes et des moulures ainsi qu'à la construction d'un atelier de menuiserie.

Voici par ailleurs sur ce cliché un programme de fabrication de cette scierie : le bois débité, scié, rabattu et verni.

Cette scierie de l'ENRA ne manquera pas d'apporter un changement considérable dans le domaine de l'habitat et de la construction au Kivu.

Wakilongo M. Nyembo.



Des Planches à languette.
- Prêtes à l'emploi
- usinées et polies.

OFFRE D'EMPLOI

ENRA
B.P. 54 BENI

Cherche à engager

- un chauffeur de niveleuse

- un mécanicien de haut niveau

au moins 10 ans d'expérience

dans une entreprise réputée

Ecrire à T.M.K./Bukavu

à T.M.K./Goma qui

transmettra.

NECROLOGIE



" EHYANI HYO HYAWE "

Les familles NKURU - CHIGOHO - RUTIKANGA, leurs enfants et petits enfants ont la profonde tristesse de faire part de la mort de

PAPA CHIGOHO - NTWALI

né à Lurhala en 1915 et décédé inopinément le 22 avril 1985 au quartier industriel n° 3 à Bukavu.

La famille CHIGOHO remercie les frères, amis et connaissances pour leur soutien moral et matériel en cette circonstance douloureuse.

NECROLOGIE



La famille MIRINDI RUGAMBWA (ex Théodore) a la profonde tristesse d'annoncer la mort de son père BIKENGU MIRINDI (ex Léopold) décédé le 07 avril 1985 de suite d'une maladie.
Que son âme repose en paix.



DECLARATION DE PERTE OU DE DESTRUCTION (1) (2)

Je soussigné CORRA PETERUS, déclare sur l'honneur que le certificat d'enregistrement volume F.40 folio 179 délivré à Bukavu, le 9 Juin 1956 ayant trait à l'immeuble n°79 du plan cadastral de la Zone d'Ibanda a été détruit (1)

dans les circonstances suivantes EVENEMENT DE L'ACTION DE L'INDEPENDANCE.

1/ Je prends sur moi la pleine responsabilité des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers

2/ Je reconnais savoir que si la présente déclaration s'avérait contenir des indications fausses faites avec une intention frauduleuse ou à la dessein de nuire, je tomberais sous le coup des articles 144 et 126 du code Pénal sur faux commis en écritures.-

Fait à Bukavu, le 21.1.1985

Pour LE CANDIDATE, -

KAWA A MWANA-KU

PJ 078/CP/85.

Vu pour légalisation de la signature de M. KAWA A MWANA-KU apposée sur le présent document

le 20.2.1985

Bukavu, le 18/02/1985

LE NOTAIRE A LA RESIDENCE DE BUKAVU

KAWA A

